



## COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 15

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO

Absent excusé : Franck FERRANTE

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

**DELIB 2013.07.08 12**

**OBJET : Subvention exceptionnelle au Scrabble Club (Championnats du Monde Junior)**

Monsieur le Maire, expose que suite aux derniers championnats de France de Scrabble Jeunes et Scolaires, Mademoiselle Tiphaine GAS (n° licence 1184028) a été sélectionnée en équipe de France CADETS pour les prochains championnats du Monde de Scrabble francophone qui se dérouleront du 13 au 23 juillet 2013 à Rimouski (CANADA).

Le coût financier total du séjour se monte à 1582€ se décomposant de la manière suivante :

- Vol Paris- Québec : 891€
- TGV Lyon-Paris : 132€
- Hébergement/Repas : 559€

- La fédération Française de Scrabble participe à hauteur de 350€
- Le Comité de Scrabble du Lyonnais participe à hauteur de 250€

La demande porte donc sur un coût restant de 982€

Le Scrabble Club sollicite le Conseil Municipal pour apporter une subvention exceptionnelle à ce déplacement.

Le Bureau Municipal du 24 juin 2013 propose d'apporter l'aide sollicitée soit 982 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE d'accorder une subvention exceptionnelle pour un montant de 982 €**

**A l'unanimité.**

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 JUIL. 2013

Le Maire,

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.